

Émeute à Nice: la justice cogne, la défense réplique

Un coup de semonce d'un côté. Un sentiment d'injustice de l'autre. L'émeute qui a éclaté dans le quartier de l'Ariane à Nice, le 7 juin dernier, n'a pas fini de faire débat devant la justice. Le 10 août dernier, le tribunal correctionnel de Nice avait condamné six prévenus, sanctionnant cinq d'entre eux d'un an de prison ferme avec maintien en détention. Au terme du délai d'appel, qui expirait cette semaine, ils savent désormais qu'un deuxième tour judiciaire les attend.

À l'origine de l'affaire, un banal contrôle de police qui tourne vinaigre. Un équipage de la police nationale stoppe un jeune homme qui conduit son scooter de 50 cm³ sans casque. « *Te laisse pas faire, barre-toi!* », lui lance un témoin. Un second menace de lâcher son american staff tous crocs dehors: « *C'est le Ramadan, c'est la trêve, cassez-vous de là. Ici, c'est chez nous!* ». Un troisième vient toiser les policiers, exhibant ses muscles. « *Je sais où t'habites. Si tu contrôles ce petit jeune, on te retrouvera...* »

« Qui fait la loi? »

Rapidement, plus d'une trentaine de personnes hostiles encerclent les policiers. Une pluie de projectiles

s'abat sur leur voiture, y compris depuis les fenêtres. Contraints de battre en retraite, les agents font usage de gaz lacrymogène et embarquent pour s'extirper de ce mauvais pas. Un des agitateurs se lance à leur poursuite à pied, et tente de frapper l'un des passagers. Trois semaines plus tard, la brigade des atteintes aux personnes (BAP) de la sûreté départementale interpelle six suspects âgés de 20 à 44 ans.

Tous connus de la justice à divers degrés. Cinq d'entre eux sont écroués à l'issue de l'audience en comparution immédiate. « *Qui fait la loi dans la rue à l'Ariane? C'est ça l'enfer* », avertit alors le procureur de la République de Nice, Jean-Michel Prêtre. Le 10 août, le tribunal présidé par Annie Bergougnous a apporté la réponse. Un an ferme pour Wael Ouertani, Mouhydine Mchinda, Imed Denesy, Samy Charlot et Salim Bouttaba. Et six mois ferme pour Faissel Bouttaba, le seul arrivé et reparti libre. Sous les yeux de nombreux proches des prévenus, le tribunal délivre un message aux airs de coup d'arrêt: non, l'Ariane n'est pas une zone de non-droit.

Violences, menaces de mort, incitation à l'émeute, outrages, stups: la

justice a décidé de ne rien laisser passer. La défense non plus.

« Tarif de groupe »

Les avocats s'indignent de l'absence de confrontation entre victimes et agresseurs présumés. Ils craignent que ces derniers paient indistinctement pour tout le monde. Citent trois prévenus, selon lesquels des agents auraient répliqué en des termes injurieux envers l'islam (aucune plainte n'a été déposée). Le procureur Julie Rouillard avait requis des peines échelonnées de trois à douze mois ferme. Alors, à l'issue de trois heures de débats tendus, la défense (M^{es} Padovani, Kassoul, Prandi, Guittard et Parravicini) dénonce « *un tarif de groupe* », « *un délibéré expédié en dix minutes* », « *l'absence de procès équitable* » et de « *respect de l'individualisation des peines* ». Remontés, M^{es} Padovani (Denesy), Kassoul (Mchinda) et Prandi (Ouertani) ont interjeté appel du jugement. Le parquet a quant à lui fait un appel incident. Les six prévenus auront donc droit à un nouveau procès, devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence. D'ici là, cinq d'entre eux patientent en prison.

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr

Un couple relogé après un feu de cuisine à Nice



Les sapeurs-pompiers ont évacué une partie des habitants de l'immeuble. (Photo Johann Forrest)

Ce samedi, vers 11 heures, un incendie s'est déclaré au cinquième et dernier étage d'un immeuble situé au 203 avenue Sainte-Marguerite, à l'ouest de Nice. Le feu a pris dans la cuisine. Intervenues très rapidement, les sapeurs-pompiers ont évacué une partie des habitants de l'immeuble, le temps d'at-

taquer le foyer. Le couple, qui avait inhalé des fumées a été pris en charge, mais n'a pas été transporté aux urgences. La quinzaine de soldats du feu a maîtrisé le violent incendie. Vers 14 h 30, l'intervention était terminée. Le couple a été relogé et les voisins ont pu réintégrer leur logement.

Quatre ans pour le voleur au couteau de Carros

Quatre ans ferme pour vol avec arme: c'est la condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Grasse à l'encontre d'Anthony Gusmeroli, 24 ans. Lundi soir, il avait agressé une esthéticienne et ses deux clientes rue des Cigales à Carros, pointant un couteau sur la gorge d'une dame en soins. La caisse exigée étant vide, il était parti avec sac et portables... non sans avoir été filmé sur le parking par les caméras de vidéo-

surveillance. L'enquête rondement menée par la gendarmerie de Carros avec l'aide de la police municipale a abouti à son interpellation au Broc. Puis à sa comparution en procédure d'urgence à Grasse où son passé l'a rattrapé. Défavorablement connu des services judiciaires, il était sorti de prison en janvier. Dans son palmarès, un incendie volontaire de voitures et camion avec d'autres comparaisons à Carros en 2012. V. A.

Gourdon : l'octogénaire fait une chute en deltaplane

Hier, entre 12h30 et 13 heures, un octogénaire a fait une chute de deltaplane. L'homme, qui avait décollé de Gourdon, a été hélitreuillé et transporté vers le centre hospitalier Clavary, à Grasse. Il souffrirait de plusieurs fractures, mais ses jours ne seraient pas en danger.

En bref

Bouchon sur l'A8 après un accident

Un accident, survenu après la barrière de péage de Capitou à Fréjus, hier en début d'après-midi, a entraîné un fort ralentissement en direction de l'Italie. Plusieurs voitures

ont été impliquées dans cet accident qui a entraîné l'immobilisation des voies de gauche et de droite. Le trafic s'est poursuivi sur la seule voie centrale ce qui a provoqué un fort ralentissement sur plus de deux kilomètres.

POMPES FUNEBRES
Pascal LECLERC
Des obsèques DIGNES, des tarifs RESPECTUEUX

NICE (2 Agences) ☎ 04 93 26 59 74
SAINT LAURENT ☎ 04 92 27 94 84
VILLEFRANCHE/MER ☎ 04 93 13 44 27
MENTON ☎ 04 93 28 41 31
VENCE ☎ 04 93 58 15 43

À votre écoute 7j/7 24h/24

Avis d'obsèques

De Mouans-Sartoux :

Mme Yvette Rondelli ;
Ses enfants, petits-enfants, et arrière-petits-enfants ;
Parents et alliés
Ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur PRIMO RONDELLI

Les obsèques seront célébrées le mercredi 31 août 2016, à 10 h 30, au crématorium de Cannes, où l'on se réunira.

M. Lucien Serrano ;
Ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Famille et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de

Madame Juana SERRANO

Les obsèques seront célébrées mardi 30 août 2016, à 14 h 30, au crématorium de Cannes.
Visites à l'athanée de Cannes.

PF Roblot
04.92.98.00.05

Du Carnet :

Mme Juliette Girard, son épouse ;
Ses filles ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Parents et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur François GIRARD

Les obsèques seront célébrées mardi 30 août 2016, à 10 h 30, en la chapelle de l'athanée de Cannes, suivies de l'inhumation au cimetière du Claus, au Cannet. Visites à l'athanée de Cannes.

PF Roblot
04.92.98.00.05

Remerciements

Mme Madeleine Di-Crescenzo, ses filles, ses fils
Remercient toutes les personnes qui ont témoigné leur amitié lors du décès de

Monsieur Raymond DI-CRESCENZO

Services FUNERAIRES

La rubrique **SERVICES FUNERAIRES** est ouverte aux professionnels de l'activité funéraire.



04 93 18 70 32

carnet@nicematin.fr

REMERCIEMENTS

Les avis de remerciements peuvent faire l'objet d'un décalage de parution de 24h à 48h par rapport à la date souhaitée.



04 93 18 70 32

carnet@nicematin.fr